

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-080

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE ; M Raphaël BERGER ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Emile COHEN donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe).

Membre absent : Aucun

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 33

OBJET DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE DU CINÉMA

La présente décision modificative n° 1 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2024 du budget annexe Cinéma de la commune pour certains chapitres.

Ces ajustements concernent la section de fonctionnement et la section d'investissement :

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241119-DELIB_2024-080-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	61358	Autres locations mobilières	10 000 €	70	7062	Redevances services à caractère culturel	+ 18 889,74 €
011	6236	Catalogues et imprimés	700 €	74	747818	Autres organismes	+ 24 552,10 €
011	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (TSA)	1 000 €				
65	65818	Autres charges divers (SACEM...)	808 €				
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (provision)	16,82 €				
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 12 524,82 €	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			+ 43 441,34 €
DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			0 €	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			0 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			+ 12 524,82 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+ 43 441,34 €

1) Les dépenses de fonctionnement : + 12 524,82 €

1-1) Les dépenses réelles de fonctionnement : + 12 524,82 € :

Les dépenses liées aux charges à caractère général (011) doivent être augmentées de 11 700 € pour générer davantage de recettes. Le budget actuel ne permet pas de couvrir les autres séances prévues au programme. Il convient donc d'augmenter les articles relatifs à la location de films, aux affiches et à la taxe de diffusion.

Le chapitre 65, correspondant aux droits d'auteurs (SACEM), doit également être augmenté de 800 € et 8 € d'admission en non-valeur.

Enfin, une provision sur le chapitre 68 d'un montant de 16,82 € liée aux chèques-vacances doit être prévue.

2) Les recettes réelles de fonctionnement : + 43 441,84 € :

Le cinéma prévoit une augmentation des recettes en raison de l'augmentation des tarifs. Compte tenu des décisions votées et de leurs estimations de fin d'année, il peut être ajouter 18 889,74 € au chapitre 70.

Une subvention d'exploitation liée aux dépenses de 2024, d'un montant de 24 552,10 €, sera également versée par le CNC.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n° 2024-011 du Conseil municipal, du 13 février 2024, relative au vote du budget primitif 2024 et à l'affectation du résultat 2023 du budget annexe du Cinéma ;

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20241119-DELIB_2024-080-DE Date de réception préfecture : 19/11/2024
--

La Commission Finances réunie le 29 octobre 2024 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du Cinéma de l'exercice 2024 qui se décompose de la manière suivante :
 - 12 524,82 € en dépenses de fonctionnement ;
 - 43 441,84 € en recettes de fonctionnement.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 novembre 2024

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **19 NOV. 2024**
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20241119-DELIB_2024-080-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2024